

## RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 7. - Paiement des honoraires du Cabinet AUDRY pour le relevé topographique d'un secteur de Bellepierre (ravine du Bras Cresson).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, cette affaire a été retirée de l'ordre du jour, les crédits nécessaires n'ayant pas pu être dégagés du Budget.